

GARANTIES LIMITÉES DE BLANCO AMÉRIQUE DU NORD

Les produits **BLANCO** sont fabriqués selon les normes les plus élevées et méticuleusement conçus dans les moindres détails. Fruits de leur héritage de conception allemande, les systèmes **BLANCO** contribuent à l'aménagement de cuisines durables et de grande qualité partout dans le monde, qui facilitent la préparation des aliments et boissons, en plus de contribuer à la salubrité alimentaire et à la propreté de toute la maison. Notre garantie est le reflet de la qualité supérieure qui sous-tend tous les produits **BLANCO**.

Garanties limitées BLANCO

1. GARANTIE À VIE LIMITÉE, éviers, (y compris les éviers en SILGRANIT, en ACIER INOXYDABLE et en ARGILE RÉFRACTAIRE) BLANCO CANADA INC. et BLANCO AMERICA INC. offrent les garanties décrites ci-dessous, assujetties aux conditions correspondantes.

1. i. Garantie à vie limitée sur tous les éviers BLANCO utilisés dans une installation résidentielle unifamiliale intérieure;
1. ii. Garantie limitée de 5 ans sur tous les éviers BLANCO utilisés dans une installation de logements multirésidentiels et locatifs intérieurs;
1. iii. Garantie limitée de 3 ans sur tous les éviers BLANCO utilisés à des fins commerciales dans des installations intérieures.

BLANCO garantit ses éviers contre tout défaut de fabrication prouvé lié aux matériaux et à la main-d'œuvre. BLANCO répare ou remplace, sans frais, exclusion faite des coûts de main-d'œuvre et de transport, tout évier fourni par BLANCO qui s'avère défectueux dans le cadre d'une utilisation normale.

2. GARANTIE À VIE LIMITÉE SUR LES ROBINETS

BLANCO CANADA INC. et BLANCO AMERICA INC. offrent les garanties décrites ci-dessous, assujetties aux conditions correspondantes.

2. i. Garantie à vie limitée sur tous les robinets BLANCO utilisés dans une installation résidentielle unifamiliale intérieure;
2. ii. Garantie limitée de 10 ans pour tous les robinets électroniques BLANCO ; et
2. iii. Garantie limitée de 10 ans sur tous les robinets BLANCO utilisés dans une installation de logements multirésidentiels et locatifs intérieurs;
2. iiiii. Garantie limitée de 5 ans sur tous les robinets BLANCO utilisés à des fins commerciales dans des installations intérieures.

BLANCO garantit ses robinets contre tout défaut de fabrication prouvé lié aux matériaux et à la main-d'œuvre. BLANCO répare ou remplace, sans frais, exclusion faite des coûts de main-d'œuvre et de transport, tout robinet fourni par BLANCO qui s'avère défectueux dans le cadre d'une utilisation normale.

GARANTIE LIMITÉE POUR LES COMPOSANTS SOUMIS À L'USURE NORMALE

- Garantie limitée de 10 ans sur tous (i) les composants mécaniques, comme les poignées, les cartouches, les têtes de pulvérisation, les tuyaux de pulvérisation, les aérateurs et (ii) les robinets et composants électroniques (les piles sont exclues) utilisés dans des installations résidentielles unifamiliales intérieures et des installations multirésidentielles et locatives intérieures.
- Garantie limitée de 5 ans sur tous (i) les composants mécaniques, comme les poignées, les cartouches, les têtes de pulvérisation, les tuyaux de pulvérisation, les aérateurs et (ii) les robinets et composants électroniques (les batteries sont exclues) utilisés dans des installations commerciales intérieures.

3. GARANTIE À VIE LIMITÉE sur les PRODUITS D'ORGANISATION

BLANCO CANADA, INC. et BLANCO AMERICA, INC. sous réserve des conditions ci-dessous, sont heureux d'offrir:

3. i. Garantie à vie limitée sur tous les systèmes d'organisation BLANCO utilisés l'intérieur, dans une application résidentielle unifamiliale;
3. ii. Garantie limitée de 5 ans sur tous les produits du système d'organisation BLANCO utilisés à l'intérieur, dans une application résidentielle unifamiliale, locative ou commerciale.

BLANCO garantit ses systèmes d'organisation contre tout défaut des matériaux ou de la main-d'œuvre. BLANCO réparera ou remplacera sans frais, à l'exclusion des coûts de main-d'œuvre et de transport, tout système d'organisation fourni par BLANCO qui s'avère défectueux dans le cadre d'une utilisation normale.

GARANTIES LIMITÉES DE BLANCO AMÉRIQUE DU NORD

4. GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS sur les ENSEMBLES DE FILTRE À EAU

BLANCO CANADA, INC. et BLANCO AMERICA, INC. sous réserve des conditions ci-dessous, sont heureux d'offrir une garantie limitée de 5 ans sur tous les ensembles de filtre à eau (à l'exclusion des pièces d'usure) utilisés à l'intérieur, dans une application résidentielle unifamiliale, locative ou commerciale.

La durée de vie de toute pièce d'usure varie en fonction de la composition chimique de l'eau et du volume d'eau utilisé; par conséquent, ces pièces ne sont pas garanties autrement que par la garantie contre les défauts de matériaux et de la main-d'oeuvre au moment de l'achat.

BLANCO garantit ses ensembles de filtre à eau contre tout défaut des matériaux ou de la main-d'oeuvre. BLANCO réparera ou remplacera, exclusion faite des coûts de main-d'oeuvre et de transport, tout ensemble de filtre à eau fourni par BLANCO qui s'avère défectueux dans le cadre d'une utilisation normale.

5. GARANTIE LIMITÉE DE 1 AN sur les ACCESSOIRES Y COMPRIS LES DISTRIBUTEURS DE SAVON

BLANCO CANADA INC. et BLANCO AMERICA INC. offrent les garanties décrites ci-après, assujetties aux conditions correspondantes. Garantie limitée de 1 an sur tous les accessoires et distributeurs de savon utilisés dans des installations résidentielles unifamiliales intérieures, des installations multirésidentielles et locatives intérieures et des installations commerciales intérieures.

BLANCO garantit ses accessoires et distributeurs de savon contre tout défaut de fabrication prouvé lié aux matériaux et à la main-d'oeuvre. BLANCO répare ou remplace, sans frais, tout accessoire ou distributeur de savon fourni par BLANCO qui s'avère défectueux dans le cadre d'une utilisation normale.

6. GARANTIE LIMITÉE DE 1 AN sur les PIÈCES DE RECHANGE

BLANCO CANADA INC. et BLANCO AMERICA INC. offrent les garanties décrites ci-après, assujetties aux conditions correspondantes. Garantie limitée de 1 an sur toutes les pièces de rechange utilisées dans des installations résidentielles unifamiliales intérieures, des installations multirésidentielles et locatives intérieures et des installations commerciales intérieures.

BLANCO garantit ses pièces de rechange contre tout défaut de fabrication prouvé lié aux matériaux et à la main-d'oeuvre. BLANCO répare ou remplace, sans frais, toute pièce de rechange fournie par BLANCO qui s'avère défectueuse dans le cadre d'une utilisation normale.

Conditions de garantie

- i. preuve d'achat
- ii. détenu par le propriétaire initial et installé à l'emplacement d'origine ;
- iii. installé, utilisé et nettoyé conformément aux recommandations.

Pour les demandes de garantie, veuillez envoyer toutes les informations requises (type et modèle du produit, détails du problème, preuve d'achat, nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail) à BLANCO en utilisant notre formulaire de garantie en ligne ou en nous envoyant un e-mail à service.ca@blanco.com.

Pour les questions techniques et l'assistance :
Téléphone sans frais au Canada : 1-877-425-2626
(poste 3)

Exclusions de garantie et autres modalités

Voir les modalités supplémentaires ci-jointes.

GARANTIES LIMITÉES DE BLANCO AMÉRIQUE DU NORD

Modalités juridiques supplémentaires

BLANCO ne peut être tenu responsable en cas: (A) d'installation ou de modification inappropriée, de dommages résultant d'abus, tels que des chocs violents ou la chute d'objets lourds, d'entretien inapproprié, d'utilisation inappropriée (comme l'exposition à des produits chimiques corrosifs, des solutions photographiques, etc.), et de toute modification apportée au produit après son départ des locaux de BLANCO; (B) l'usure, notamment l'écaillage, les rayures et les taches qui peuvent survenir dans le cadre d'une utilisation normale; ou (C) la perte ou les dommages causés à toute personne ou à tout bien résultant d'un produit défectueux.

Tous les frais de transport vers et depuis le point d'achat, de main-d'œuvre, d'enlèvement et de réinstallation sont à la charge de l'acheteur.

Pour plus de clarté, les accessoires qui accompagnent l'évier (crépine, renvois d'eau, goulottes, etc.) sont soumis à des garanties distinctes par produit.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI NE L'INTERDIT PAS, AUCUNE AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, NE SERA RÉPUTÉE EXISTER EN RELATION AVEC L'UN DES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES, ET TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES POUR UNE PÉRIODE SUPÉRIEURE À LA PÉRIODE DE GARANTIE DÉCRITE DANS LA GARANTIE LIMITÉE DE BLANCO SONT EXCLUES PAR LES PRÉSENTES. BLANCO NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT LIÉS AUX BIENS OU SERVICES FOURNIS SELON LES PRÉSENTES. LES RECOURS DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS ET NOTRE ENTIÈRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE CETTE GARANTIE.

LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS CONFÈRE CERTAINS DROITS JURIDIQUES ET VOUS POUVEZ DISPOSER D'AUTRES RECOURS EN FONCTION DE LA PROVINCE OÙ VOUS HABITEZ. CERTAINES PROVINCES, CERTAINS ÉTATS OU AUTRES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE GARANTIES IMPLICITES OU DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS RELATIVES AUX GARANTIES IMPLICITES, OU ACCESSOIRES OU

CONSÉCUTIFS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

Cette garantie s'applique uniquement aux produits vendus et installés au Canada et aux États-Unis. Blanco Canada Inc. est responsable de cette garantie pour les produits vendus et installés au Canada et Blanco America, Inc. est responsable de cette garantie pour les produits vendus et installés aux États-Unis.

Cette garantie remplace toutes les garanties antérieures pour tout évier, robinet, accessoire, distributeur de savon et pièce de réparation BLANCO aux États-Unis et au Canada.

Il s'agit de la garantie écrite exclusive de BLANCO et la garantie n'est pas transférable sans le consentement écrit de Blanco, à sa seule et entière discrétion.

Processus de retour pour les produits désinstallés

- Veuillez noter que nos politiques, procédures et coordonnées concernant les retours ont changé.
- Les retours de tout type de marchandise sont uniquement acceptés avec une autorisation de retour (RGA) émise par BLANCO Canada.
- **VEUILLEZ NOTER: les autorisations de retours (RGA) concernent UNIQUEMENT LES PRODUITS DÉINSTALLÉS** et sont classées en deux catégories, chacune ayant son processus distinct, comme décrit ci-dessous. (1) Problèmes de qualité et dommages durant le transport et (2) Toutes les autres RGA
- Tous les articles retournés doivent être dans leur emballage original et être en état de neuf.
- Le produit doit figurer au catalogue en vigueur des produits courants.
- Le produit ne doit pas avoir été modifié (ex.: trous de robinets).

NOTE IMPORTANTE: les autorisations de retour expirent 30 jours suivant leur émission. Les produits pour lesquels une autorisation de retour (RGA) a été émise doivent être retournés dans les 30 jours ou le crédit sera annulé. Aucun crédit n'est émis pour les retours qui ne sont pas accompagnés d'une autorisation de retour.